



Date de la Convocation : 18/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 18h30 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Ger, après convocation légale.

Etaient Présents :

M ROCHE, LAVOYE, JOUVIN, PERSONNE, TRUCO, SENS, SCUDIZIO, TEULE, DUBERTRAND, GOMEZ, MILLET, COURTADE, LAGRAVE, LAGARDE, BELLANGER, DIAZ, JOUBERT, ANTIN, PATAcq, NICOLAU, PONTICO, COSTE, LACAZE, BERLANGA, ROMANE, DESSERE, SCHENEIDER, DUPUY, BRIERE, MARIETTE, LACASSAGNE, KHENOUG, PUYO, LAGAHE, COURADES, LAHON, COUTOUILLAT, LARRAZABAL, PERE, MARCARIE, LAHONDA, BLANCHAIS, PEDEBEARN, AGUERRE, LABAT, PAULIEN, CHANTRE, TREPEU, LAMARQUE.

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 49

Nombre de voix en exercice : 86

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 49

ORDRE DU JOUR

Collecte des eaux Usées :

- Présentation de l'étude menée par 2AE sur les homogénéisations des contrats d'affermage eau potable et assainissement.
- Délibération sur le choix du mode de gestion de l'assainissement collectif (18_2020_09)
- Convention avec la commune de Pontacq pour le remboursement des travaux d'eaux pluviales (19_2020_09)
- PV transfert collecte Lembeye (20_2020_09)
- Point sur les travaux et études en cours

Assainissement Non Collectif :

- PV de mise à disposition de biens et d'équipements lors du transfert de compétence ANC (21_2020_09)
- Dérogation ANC pour transférer de l'investissement en fonctionnement (22_2020_09)
- RPQS ANC : présentation (23_2020_09)

Eau Potable :

- Retrait de Saint Vincent et Labatmale : emprunt et Immobilisations à transférer : clés de répartition
- Délibération d'autorisation du président à mener les démarches avec les trésoriers pour rédiger et finaliser ce PV (24_2020_09)
- Point sur les travaux et études en cours

Toutes les compétences

- Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent administratif et comptable (25_2020_09)
- Convention avec la CCNEB pour le remboursement des masques tissus (26_2020_09)
- Présentation du projet du siège social et délibération demande de subvention DETR (27_2020_09)

COLLECTE DES EAUX USEES

Présentation de l'étude menée par 2AE sur les homogénéisations des contrats d'affermage eau potable et assainissement.

Présentation de l'étude de Thierry LESUR 2AE. Suite à cette présentation, la délibération ci-dessous est prise.

18_2020_09

OBJET : Choix du mode de gestion de l'assainissement collectif

Monsieur le Président rappelle que les deux contrats de délégation du service public de l'assainissement collectif conclu avec la société SATEG (systèmes d'assainissement raccordés aux stations d'épuration de Ger, Ibos, Nousty et Pontacq) arrivent à échéance le 31 décembre 2021.

La procédure de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le comité syndical doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif au vu du rapport établi en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le choix du mode de gestion et le contenu des prestations à confier au délégataire du service public d'assainissement collectif, le Comité syndical est appelé à :

- décider du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif (systèmes d'assainissement raccordés aux stations d'épuration de Ger, Ibos, Lembeye, Nousty et Pontacq) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 (échéance au 31/12/2026),
- approuver le contenu des prestations confiées au futur délégataire

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- décide du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif (systèmes d'assainissement raccordés aux stations d'épuration de Ger, Ibos, Lembeye, Nousty et Pontacq) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 (échéance au 31/12/2026),
- approuve le contenu des prestations confiées au futur délégataire.
- Autorise le Président à signer le rapport du Président sur le choix du mode de gestion

19_2020_09

OBJET : Convention avec la commune de Pontacq pour le remboursement des travaux d'eaux pluviales

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de restructuration du réseau d'eaux usées de la commune de PONTACQ réalisés par le SEABB, il nous paraît opportun de réaliser des travaux d'assainissement des eaux pluviales. Ces travaux sont étroitement liés car ils permettent de supprimer des eaux pluviales de l'assainissement collectif et/ou d'assainir une zone.

Ces travaux d'eau pluviale relevant de la compétence communale, il est nécessaire de prévoir ces interventions coordonnées par contractualisation entre les maîtres d'ouvrage.

Ceci étant exposé, l'objet de la présente convention est donc d'organiser la maîtrise d'ouvrage unique conformément à l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique entre les structures concernées.

Le coût des travaux pour la commune de PONTACQ est fixé à 40 849.50 HT.

Il a fait l'objet dans le marché liant le groupement d'entreprise titulaire du marché BAYOL/CEGETP d'une tranche optionnelle distincte : Tranche optionnelle 3 :

TRANCHE OPTIONNELLE 3 :

	MONTANT HT (€)
PONTACQ – Réseau EP stade	27 704.40
PONTACQ – Réseau EP Chemin de l'Etoile	13 145.10
MONTANT HT	40 849.50
TVA 20 %	8 169.90
MONTANT TTC	49 019.40

Concernant les travaux du stade un premier acompte a déjà été payé par le SEABB en date du 25 379.53€HT le 30/03/2020, il fera l'objet d'une demande de reversement spécifique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte la réalisation des travaux d'eaux pluviales inscrits dans le cadre du marché par le SEABB et la refacturation à la commune de PONTACQ comme indiqué dans la convention ci annexée,
- Approuve le contenu de la convention et autorise le Président à la signer.

20_2020_09

OBJET : PV transfert collecte Lembeye

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commune de Lembeye a adhéré au service Assainissement collectif du SEABB à compter du 01/01/2020 (arrête Inter préfectoral du 18/11/2019 n° 64-2019-11-18-07), il donne lecture du PV d'intégration de la commune de LEMBEYE pour la compétence Assainissement Collectif, dûment approuvé par la trésorerie.

DEBIT	CREDIT	COMPTES
	509 577,21	1027
	1 523 468,50	13111
	70 518,54	1313
95 696,00		139111
23 938,00		13913
	721 564,32	1641
106 197,00		2031
4 500,00		2088
11 254,57		21711
51 067,70		21738
52 802,40		21748
15 676,36		217532
580 305,38		217562
863 574,43		2317
1 206 841,73		2317
	14 951,00	28031
	650,00	28088
	32 962,00	281738
	12 760,00	281748
	125 402,00	2817562
3 011 853,57	3 011 853,57	

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Syndical à l'unanimité :

ACCEPTÉ : Le PV tel que présenté ci-dessus

Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA

Assainissement				
Op 83	Agrandissement et amélioration du traitement de la STEP d'IBOS	SYNTEA et HASTOY	966 177.46€ HT	10/09/2020

Etat des travaux et études en cours

Op83 : STEP d'IBOS :

La maîtrise d'œuvre a été attribuée à HEA pour un montant de 49 249.58€HT incluant les études topographiques et les études géotechniques.

Une réunion a été réalisée avec la police de l'Eau, l'AEAG et le CD64 le 10/09/2019.

Le DCE est en cours.

Planning actualisé

- 06/04/2020 : remise des offres
- analyse des offres – auditions – négociation – analyses finale – CAO – Mise au point du marché
- Fin mai 2020: choix de l'entreprise
- 10/09/2020 : notification du marché à SYNTEA/HASTOY pour un montant de 966 177.46€HT : procédé Rhizosph'air
- Une première réunion de préparation a eu lieu le 11/09/2020 et l'OS de préparation du chantier a été lancé ce même jour : durée : 2 mois
- La seconde réunion de mi préparation aura lieu avec le SPS le 16/10/2020
- 2 mois de préparation et 7 mois de réalisation.
- La fin des travaux est donc prévue pour second semestre 2021.

Le plan de financement est le suivant :

Tableau des dépenses non définitives	
missions	Montant HT
CALESTREME SPS	1 926,00
MOE HEA	49 249,58
Marché travaux SYNTEA/HASTOY	966 177,46
Electricité a définir	60 000,00
Frais divers (publicité, terrains...)	18 000,00
Dépenses imprévues	54 646,96
TOTAL	1 150 000,00
Coffinancements	
<i>Subventions AEAG</i>	<i>575 000,00 €</i>
<i>Subventions CD65</i>	<i>115 000,00 €</i>
<i>Emprunts</i>	<i>200 000,00 €</i>
Reste à financer sur fonds propres	260 000,00 €

Etude sur la convergence des contrats d'affermage

En cours avec 2AE

- Septembre 2020 : choix du mode de gestion : il nous faut absolument délibérer à ce moment-là.
- Octobre 2020 : consultation AMO en ayant l'inventaire des biens du service à jour (inventaire réalisé par 2AE) : faire effectuer cette prestation qui doit être suivie d'un PV contradictoire avec la SATEG. Le but est qu'ils aient au moins un an pour réaliser les travaux qui sont prévus au contrat d'affermage et que nous ayons un inventaire à jour.
- Décembre 2020 désignation de l'AMO
- Mars 2021 : Consultations DSP
- Mai 2021 : remise des offres
- Septembre 2021 : attributaire

Travaux :

- **Lot2 : Poste de relevage et suppression de la STEP de Livron : BAYOL/SAUR : 170 643.00€HT**

Lot 3 : attribué au groupement HASTOY SAUR pour un montant de : 503 685.70€HT/ PSE1 : désodorisation : 27 100€HT / PSE2 : Dégrilleur automatique : 12 900€HT

Réceptionné le 2 juillet 2019, reste quelques réserves qui devraient être levées rapidement

- **STEP de PONTACQ :**

Maitrise d'œuvre de la STEP de PONTACQ attribuée à HEA : 97 700€HT

Travaux de la STEP de PONTACQ attribuée à SAUR/HASTOY/BAYOL : 2 881 817.51€HT

Subvention AEAG : 870 000€

Subvention CD64 : 0

Subvention CD65 : 87 000€

Les travaux ont démarré depuis février 2019 :

La STEP est en fonctionnement depuis le 20 janvier 2020

Le bilan temps de pluie a été réalisé vendredi 25 en même temps que les OPR

- **Op 86 : restructuration du réseau d'eaux usées de la commune de PONTACQ :**

La tranche ferme est terminée mais non réceptionnée

La tranche optionnelle 1 : Rue Marquenave va démarrer début Octobre 2020.

- **Op 89 : réhabilitation du réseau de LEMBEYE :**

Travaux presque terminés.

BAYOL est sur place pour solder les derniers points de réserves. Devrait être réceptionné d'ici la fin du mois d'octobre 2020.

- **Op 90 : Rue Joseph Peyré :**

TF : 163 401.53€HT

TC1 : 52 028.73€HT

MOE Artelia : 16 700€HT

Analyse Amiante : 950€HT

TF : Extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour la connexion du magasin point vert : réalisés mais non réceptionnés

TC1 : Réhabilitation du réseau d'eaux usées et déconnexion des eaux pluviales au droit du chemin du Then : décalés

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

21_2020_09

OBJET : PV de mise à disposition de biens et d'équipements lors du transfert de compétence ANC

La présente convention a pour objet de mettre à la disposition du Syndicat les biens de la Communauté de communes nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement non collectif sur le périmètre des communes sus mentionnées.

<i>Descriptif</i>	<i>Etat des biens</i>
<i>1 ordinateur DELL optiplex 7020</i>	<i>Correct</i>
<i>Véhicule Renault Berlingo 1,9 D immatriculé CZ-433-RE</i>	<i>Bon état – environ 143 000 km</i>
<i>Caméra d'inspection des canalisations</i>	<i>Neuf</i>

Conformément à l'article L1321-2 du code général des collectivités territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Il possède tous pouvoirs de gestion. Il assure le renouvellement des biens mobiliers. Il en perçoit les biens et produits. Il agit en justice aux lieux et place du propriétaire.

Liste des contrats :

- 1 forfait mobile Orange spécifique mail and web

La Communauté de communes constate la substitution et la notifie à son ancien cocontractant.

22_2020_09

OBJET : Dérogation ANC pour transférer de l'investissement en fonctionnement

Le Président informe l'assemblée que sur le budget ANC, il n'y a plus d'investissement depuis plusieurs années.

Toutefois, sur ce budget un excédent d'investissement de 128 964.20€ provient :

- D'opérations d'investissement comptabilisées sur le budget dissous "Assainissement Autonome Plaine de l'Ousse" pendant la période antérieure à 2010
- De subventions reçues pour l'emploi d'un salarié « emploi jeune » passées en investissement par erreur selon tableau joint.

Le décret N° 2015 -1546 du 27/11/2015, prévoit que par dérogation à titre exceptionnel accordée par décision conjointe du Ministre du Budget et des Collectivités Locales ce résultat d'investissement peut être viré en fonctionnement.

Le dossier doit être déposé à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer ce dossier et à réception de l'accord des services concernés de passer les écritures de transfert de cet excédent d'investissement en fonctionnement.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Syndical à l'unanimité :

AUTORISE :

- Le Président à déposer le dossier de demande de transfert de l'excédent d'investissement de 128 964.20€ en fonctionnement
- A procéder à réception des autorisations requises aux écritures comptables nécessaires à ce transfert

23_2020_09

RPQS ANC : présentation

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le rapport annuel de l'exercice 2019 relatif à la qualité et au prix du **service Assainissement Non Collectif pour le SEABB**.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** le rapport ANC du Président pour l'année 2019 ci annexé.

Point sur les travaux et études en cours

- Le 3^{ème} contrôle de fonctionnement est terminé sur Hours, Lucgarier, Gomer, Aast, Livron, Barzun, Espoey, Soumoulou, Limendous.
- Ils sont presque terminés sur Ouillon.
- Ils sont en cours sur Lalongue
- Ils vont démarrer sur BETRACQ et MONPEZAT
- Pour 2020 il est prévu :

	Non Conformes 33,75	Conformes 16,88	
1 Soumoulou terminés	3	9	12
2 Limendous terminés	68	144	212
3 Samson Lion	18	10	28
4 Peyrelongue	31	31	62
5 Lalongue	36	32	68
6 Laurenties	42	127	169
7 Ponson Dessus	43	81	124
1 Espéchède	38	31	69
2 Ouillon (170 faits)	77	128	205
3 Bétracq	19	8	27
4 Crouzeilles	45	14	59
5 Montpezat	21	17	38
6 Bédeille	50	40	90
7 Pontacq	82	126	208

- Réhabilitations 2nd programme 2nde phase : diverses communes
 2nde tranche de 33 réhabilitations, nous avons obtenu l'autorisation de démarrer les travaux le 8 février 2019.

<u>COMMUNES</u>	<u>NOMBRES PREVU</u>	<u>NOMBRE REALISE CHIFFRES AU 16/07</u>
GER	23	16
PONTACQ	1	1
NOUSTY, HOURS, LIMENDOUS, LOURENTIES, PONSON-DESSUS	9	7

EAU POTABLE

24_2020_09

OBJET : Retrait de Saint Vincent et Labatmale : emprunts et Immobilisations à transférer : clés de répartition

Délibération d'autorisation du président à mener les démarches avec les trésoriers pour rédiger et finaliser ce PV

M. le Président rappelle à l'assemblée que les communes de Labatmale et de Saint Vincent ont quitté le SEABB pour intégrer la Communauté de Communes du Pays de Nay depuis le 01/01/2020.

La commune de Saint Vincent adhère au SEABB pour la compétence eau potable.

La commune de Labatmale adhère au SEABB pour la compétence ANC et Eau Potable.

Par conséquent, il convient de rédiger un Procès-Verbal de Mise à Disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette mission.

M. le Président explique que conformément à l'article L.1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être constaté la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la mission « eau potable » transféré par le SEABB à la communauté de communes du pays de Nay.

M. le Président présente la clé de répartition proposée pour la répartition des emprunts et des immobilisations.

	Labatmale et saint Vincent	SEABB total
Linéaire de réseau (km)	30	1058
		3%

M. le Président explique qu'il est nécessaire de finaliser cette convention avec les deux trésoriers impliqués et demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à mener les démarches nécessaires.

OUI l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve la clé de répartition proposée
- Autorise le président à mener les négociations avec les trésoriers impliqués
- Autorise le président à signer ce PV
- Autorise le Président à effectuer en tant que de besoin toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA

Aucune depuis le 05/08/2020

Etat des travaux et études en cours

- **Op 846 : Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en même temps que les travaux d'assainissement : restructuration du réseau de collecte des eaux usées**
MOE SETMO : 8250€HT
Travaux BAYOL/CEGETP :
Tranche optionnelle 4 : 41 640.80€HT
Tranche optionnelle 5 : 66 043.00€HT
Tranche optionnelle 6 : 106 870.60€HT

Les tranches optionnelles sont affermées au fur et à mesure des travaux sur l'assainissement collectif (restructuration du réseau)

La tranche optionnelle 4 : renouvellement Pontacq Henri IV Nord Avenue du Béarn est terminée, mais non réceptionnées. Nous avons également réalisé l'extension du réseau dans la voie nouvelle qui dessert le collège et les futurs projets d'urbanisation.
La tranche 5 rue Marquenave va démarrer en novembre 2020.

- **Op 844 : Programme 2020 : MOE : SETMO 23 579.00€€HT – Travaux BAYOL : 855 221.35€HT**
- Soumoulou Rue de la Devèze RD218 : à démarrer en fonction de la réfection de chaussée par le CD64
- Pontacq Avenue Henri IV (RD 640) : travaux en cours : démarrage par les antennes
- LIVRON/BARZUN Haut de Livron et Barzun : 2021
- IBOS Route de Pau (RD817) – Rue de la Barraque – Rue Mayne Lanne : les travaux vont démarrer en novembre 2020
- Anoye chemin d'Abère à Simacourbe (RD207) : travaux terminés
- Gerderest – Chemin d'Abère : travaux terminés

- **Op 841 : Etude sur la convergence des contrats d'affermage**

En cours avec 2AE : présentation réalisée en début de réunion

Il faut que nous prévoyions l'inventaire contradictoire. Qualitatif et quantitatif. Il sera suivi d'un PV : à faire en interne

- Juin 2021 : consultation AMO en ayant l'inventaire des biens du service à jour
- Octobre 2021 désignation de l'AMO
- Mars 2022 : Consultations DSP
- Mai 2022 : remise des offres
- Septembre 2022 : attributaire

25_2020_09

OBJET : Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent administratif et comptable

Il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent polyvalent administratif et comptable pour remplacer Mme DULILE qui est partie à la retraite le 01/12/2019 et qui travaille aujourd'hui en soutien au SEABB sur un poste de CDD « accroissement temporaire d'activité ».

Temps de travail : 18h

La fiche de poste est la suivante :

I. ACTIVITÉS PRINCIPALES

Sous la responsabilité de la Directrice du Syndicat, vous serez chargé(e) d'accomplir toutes les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat, et plus particulièrement de :

- **Participer à la gestion comptable et budgétaire** : réceptionner, vérifier (validité des pièces justificatives, contrôle des factures...), classer et archiver les pièces comptables ; contribuer à la mise à jour des tableaux de bords comptables et financiers ; Participer au renseignement des différentes bases de données ; participer à la saisie des mandats et des titres de recettes, procéder aux engagements comptables ; participer à la préparation du budget et du compte administratif (préparation d'états, saisie de données, etc.),
- **Assurer des tâches quotidiennes de secrétariat** : participer à l'accueil physique et téléphonique ; traiter les courriers départ et arrivé ; réaliser des travaux de bureautique (mise en forme de courriers, compte rendus, documents divers,...) ; gérer l'archivage et le classement de documents (trier, préparer des documents à détruire, etc.) ; gérer le stock de fournitures administratives et assurer le réapprovisionnement ; participer à l'organisation logistique des réunions et des missions,
- **Participer à la gestion du secrétariat de l'assemblée** : Participer à la mise en forme les projets de délibérations ; télétransmettre les délibérations au contrôle de légalité ; tenir le registre des délibérations ; assurer leur publication ; mettre en forme les PV des comités syndicaux.

II. COMPÉTENCES

- Formation : BAC à BTS en technique de secrétariat ou de gestion et comptabilité,
- Connaître l'environnement territorial, les règles de fonctionnement et processus de décision de la collectivité,
- Maîtriser les règles budgétaires et comptables publiques (M14 et M49),
- Maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel, Powerpoint,...), et les logiciels spécifiques (Cosoluce),
- Maîtriser les techniques rédactionnelles et de secrétariat (prise de notes,...),
- Connaître les méthodes de classement et d'archivage pour organiser les fonds documentaires du Syndicat,
- Connaître les grands principes de la commande publique,
- Posséder de bonnes qualités relationnelles et savoir travailler sous délégation et rendre compte à son supérieur,
- Savoir prioriser les tâches urgentes, prioritaires ou importantes,
- Expérience sur un poste similaire appréciée.

III. CONDITIONS D'EXERCICE

- Sens des responsabilités et autonomie dans l'organisation de son travail,
- Faire preuve de réactivité, de disponibilité, de rigueur et de méthode,
- Devoir de réserve et sens du service public,
- Être autonome et organisé(e),
- Poste basé sur Lembeye ou Soumoulou,
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire.

26_2020_09

OBJET : Convention avec la CCNEB pour le remboursement des masques tissus

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, et sur l'initiative du Pays du Béarn, avec le concours de l'ensemble des communautés adhérentes, un projet de dotation de masques en tissu auprès de nos habitants a été mis en place, à partir d'entreprises implantées localement.

La Communauté de communes du Nord Est Béarn a coordonné le groupement de commande pour l'acquisition de masques avec le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre et les communes de Bentayou-Sérée, Casteide-Doat, Castera-Loubix, Lamayou, Monségur, Pontiacq-Viellepinte, Ponson-Debat-Pouts et Sedze-Maubecq.

Elle a par ailleurs, conformément aux instructions reçues des services de l'Etat, déposé le dossier de demande d'aide de l'Etat pour la totalité de la commande d'acquisition des masques.

Constatant que le conseil communautaire de la Communauté de communes du Nord Est Béarn a délibéré à l'unanimité pour la mise en place du groupement de commande, lors d'une séance en date du 23 juillet 2020, (délibération n°2020-2307-1.4-31),

Constatant qu'une délibération concordante du Conseil municipal/syndical est nécessaire,

Il est proposé au Conseil municipal/syndical d'adhérer au groupement de commande selon les termes du projet de convention ci joint.

Extrait :

Chaque membre du groupement réceptionne les masques demandés auprès du coordonnateur. Il lui rembourse les frais engagés, après déduction de l'aide de l'Etat de 1 €/masque, en fonction des quantités réceptionnées, des prix unitaires correspondants.

La Communauté de communes du Nord Est Béarn émettra un titre de recettes à l'encontre de chacune des collectivités au prorata des quantités commandées, en déduisant l'aide de l'Etat reçue. Une annexe retraçant ce détail sera établie pour chaque collectivité.

Pour le SEABB, la somme due est 198.52€TTC aide déduite.

27_2020_09

OBJET : CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL DU SEABB

APPROBATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT

PREVISIONNEL

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Président rappelle que le SEABB veut créer son siège social

A ce jour le SEABB loue un bâtiment à la commune de Soumoulou, dont la capacité s'avère insuffisante pour accueillir ses services et qui ne présente pas de possibilité d'évolution.

Le SEABB souhaite donc créer de nouveaux locaux. Pour cela il s'est tourné vers la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB).

La CCNEB a pour sa part un besoin de 2 bureaux, évolutif à 4 bureaux et d'une salle de réunion modulable pouvant accueillir à minima 100 personnes.

Il a donc été convenu de réaliser ce projet en commun entre le SEABB et la CCNEB.

La CCNEB apporte le terrain (un bail à construction a été rédigé) et en contrepartie, le SEABB intègre dans son projet de construction la création de deux bureaux dédiés à la CCNEB, d'une salle de réunion, d'espaces communs et de parkings communs aux deux structures.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif du projet est de :

- Réaliser le siège social du SEABB, à la fois adapté à son besoin actuel et évolutif, permettant une éventuelle future extension sur le même site.

- Créer une salle de réunion pouvant accueillir à minima 100 personnes, commune à la CCNEB et au SEABB, satisfaisant au besoin des deux structures.
Cette salle de réunion sera de plus modulable car pouvant être scindée en 3 parties.
- Créer pour le compte de la CCNEB deux bureaux et deux autres possibles dans l'avenir.

Monsieur le Président précise la nature des travaux et présente :

- la note de présentation du projet, avec les plans associés,
- le coût de l'opération (travaux et prestations intellectuelles),
- le planning
- l'arrêté de permis de construire.

Monsieur le Président précise que :

-Le SEABB porte les compétences essentielles liées à la distribution de l'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées : création de réseaux d'eau potable et d'assainissement, de stations d'épurations, de réservoirs d'eau potable.

Ces compétences sont indispensables à l'aménagement et au développement du territoire.

Compte tenu de son évolution et de son territoire de compétence, il est primordial pour le SEABB :

- d'avoir une structure adaptée aux services proposés ;
- que ses agents et ceux de la CCNEB disposent de locaux permettant de travailler dans de bonnes conditions ;
- de pouvoir accueillir le public dans le respect des règles d'accessibilité ;
- que les élus puissent se réunir dans une salle adaptée.

-L'opération projetée, dont le coût est conséquent, aura une répercussion économique sur le territoire.

Dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire, elle va contribuer à la relance de l'économie, la signature et la notification des treize marchés de travaux pouvant intervenir dès la mi-octobre 2020. Les travaux seraient ainsi engagés avant la fin de l'année 2020.

Monsieur le Président précise qu'il est possible de demander une subvention DETR, mais que le SEABB est soumis à dérogation (les syndicats mixtes de moins de 60 000 habitants composés d'EPCI et de communes).

Une demande écrite va être faite à la Préfecture de PAU en ce sens :

- en tant que syndicat mixte regroupant 38 000 habitants environ, soit moins de 60 000 habitants ;
- étant composé de communes rurales et d'EPCI ;
- en tant que syndicat dynamique et en pleine expansion, qui œuvre au développement du territoire ;
- en portant un projet en collaboration avec la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, visant notamment à mutualiser une salle de réunion adaptée à l'important effectif des assemblées délibérantes ;
- en contribuant à la relance de l'économie locale au travers d'un investissement public structurant, évolutif et pérenne, indispensable à son bon fonctionnement.

Monsieur le Président souligne que compte tenu de l'ampleur des travaux que réalise chaque année le SEABB en matière d'eau potable et d'assainissement, pour le développement du territoire et pour le respect de la réglementation et de l'environnement, la subvention sollicitée au titre de la DETR contribuera au maintien d'un prix de l'eau cohérent et non prohibitif sur le territoire.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Approuve** le projet d'investissement relatif à la création du siège social du SEABB
- **Approuve** le plan de financement présenté et ci annexé
- **Autorise** le président à déposer un dossier de demande de subvention DETR à la Préfecture.

Tableau des dépenses non définitives	
missions	Montant HT
Etudes : Etude de sol	3 630,90
Frais de maîtrise d'œuvre : Architecte	110 311,64
SOCOTEC Bureau de contrôle technique	4 000,00
CALESTREME SPS	1 926,00
Frais divers : dommage ouvrage et imprévus	25 000,00
Frais études	144 868,54
Lot1 : VRD	114 682,45
Lot2 : Gros œuvre	233 180,91
Lot3 : Charpente/Bardage/Escalier	159 480,00
Lot4 : Etanchéité	61 030,00
Lot5 : Menuiseries extérieures / Serrurerie	75 433,00
Lot6 : Menuiseries Intérieures	33 343,00
Lot7 : Plâtrerie / Isolation / Doublage / Cloisonnement / Faux Plafond	52 720,00
Lot8 : Electricité Courants Forts / Courants Faibles	73 626,40
Lot 8 bis : Electricité Sonorisation et Vidéo projection	10 229,26
Lot9 : Plomberie / Sanitaires / Chauffage / Ventilation	78 868,75
Lot10 : Peinture / Sois Souples / Nettoyage	31 518,40
Lot11 : Carrelage / Faïence	7 800,00
Lot 12 : Mobiliers / Cloisons / Mobiles / Cloisons Modulables	75 500,00
Imprévus	20 000,00
Frais travaux	1 027 412,17
TOTAL	1 172 280,71
Coffinancements	
Subvention DETR sollicitée (40%)	468 912,28 €
Reste à financer sur fonds propres	703 368,43 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Président Alain TREPEU